CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

Commission du développement des territoires

2224 - Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Programme de travail partenarial 2014 de l'ADEUS

Rapport n° CP/2014/309

Service gestionnaire:

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé:

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le programme de travail partenarial 2014 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise ainsi que la convention financière à intervenir entre le Conseil général et l'Agence.

L'ADEUS, l'Etat et les collectivités territoriales sont engagés depuis de nombreuses années dans une démarche partenariale permettant de conduire une réflexion collective sur le développement territorial autour de thèmes partagés par différents partenaires.

Le financement du programme de travail partenarial est assuré, d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens, par le biais de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales à hauteur de l'intérêt que portent chacun d'eux à sa réalisation.

Lors de sa séance du 3 février 2014, le conseil d'administration de l'ADEUS a validé les orientations pour les années à venir, prévoyant de consolider le programme de travail partenarial engagé en 2012 par des études s'inscrivant dans les quatre axes complémentaires suivants :

- 1. comprendre le territoire, partager l'information, anticiper les évolutions ;
- 2. construire le fonctionnement métropolitain ;
- 3. bâtir une vision à plus grande échelle ;
- 4. adapter le territoire à son environnement et à la vie des gens.

Les principaux thèmes d'études menées par l'agence et intéressant le Conseil Général relèvent des domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'espace, de l'habitat, des déplacements, des modes de vie, de l'économie, des populations scolaires, de la cohésion sociale et de manière transversale, de la prospective.

La dotation départementale 2013 au titre du programme de travail partenarial de l'agence s'est élevée à 391 680 \in . Pour 2014, l'ADEUS sollicite une participation du Conseil Général d'un montant de 395 597 \in (+ 1%).

Sur ce point, il est précisé qu'un crédit de 391 680 € est inscrit au budget primitif de 2014.

Les autres partenaires sont sollicités pour le financement du programme de travail partenarial 2014 pour les montants suivants :

Etat: 238 506 € (+ 13 % par rapport à 2013);
C.U.S.: 3 004 151 € (+ 1,0 % par rapport à 2013);
Région: 101 000 € (+ 1,0 % par rapport à 2013).

Le programme de travail partenarial 2014 ainsi que la convention financière précisant les différentes thématiques d'études à mener intéressant le Conseil Général sont joints en annexe.

Lors de sa réunion du 10 avril 2014, la commission du développement des territoires s'est prononcée favorablement sur le programme de travail partenarial 2014 de l'ADEUS et a proposé de donner une décision favorable en réponse à la demande de dotation départementale pour 2014.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur la ligne budgétaire "ADEUS" dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28887	65-6574-71	391 680,00 €	391 680,00 €	391 680,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le programme de travail partenarial 2014 de l'ADEUS ;
- décide d'accorder à l'ADEUS une subvention de 391 680 € pour la mise en œuvre du programme de travail partenarial ;
- autorise le président du Conseil Général à signer la convention financière et ses éventuels avenants à intervenir entre le Conseil Général et l'ADEUS.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL